

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 05 avril 2016**  
**à 20 heures 30**  
***Séance Publique***

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 05 avril 2016 à 20 Heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.*

**Présents :**

M. Jackie COLL. M. Jean-Louis BRUNET. Mme Emmanuelle BAILLY. Mme Joëlle GARCIA. Mme Nadine SAIGNOL. M. Jean-Pierre BASSO. M. André BATAILLE. M. Jacques CARTIER. M. Michel DE LA OSA. M. Alain FABRE.

**Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Mr Jean-Pierre INGLES (procuration à Mr Alain FABRE).

**Absents :**

Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT.  
Mr Serge ROSSELL.

*Arrivée en cours de séance de Madame Françoise MARTIN (point Office National des Forêts : Coupe d'Affouage 2016 inscription à l'état d'assiette).*

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du Secrétaire de Séance**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Joëlle GARCIA comme Secrétaire de Séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Personnel. Demande de renouvellement à temps partiel.**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Monique HERNANDEZ demandant le renouvellement de son temps de travail à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> AVRIL 2016 pour UN AN.

Après délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité - **AUTORISE** Madame Monique HERNANDEZ à renouveler son temps de travail à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> AVRIL 2016 pour une période de UN AN.

**MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE**

*Arrivée en cours de séance de Madame Françoise MARTIN (point Office National des Forêts : Coupe d'Affouage 2016 inscription à l'état d'assiette).*

## 2. *Office National des Forêts. Coupe d'Affouage 2016 inscription à l'état d'assiette.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BATAILLE, Conseiller Municipal afin qu'il présente ce point.

Tout d'abord, celui-ci fait part à l'Assemblée qu'il serait judicieux d'améliorer la piste des Crêtes en concertation avec la Société ALTISERVICE.

Monsieur BATAILLE ne prend pas part à la délibération.

Monsieur André BATAILLE demande à l'Assemblée de prendre connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016 par l'ONF de la coupe suivante :

Amélioration : unités 23.4, 18.4, 19.1, 22.4, 21.3, 20.2.

Régénération : unités 18.2, 18.3.

Produits accidentels : 4.1.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à la demande formulée par Monsieur BATAILLE portant sur l'amélioration de la piste des Crêtes ainsi qu'à l'inscription susvisée.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**DONNE** son accord pour la demande formulée par Monsieur BATAILLE.

**ACCEPTE** le projet d'inscription de la coupe ci-dessus.

**DEMANDE** que la coupe soit délivrée à la Commune.

**MAINTIENT** les mêmes garants à savoir, Messieurs BATAILLE André, Serge ROSSELL, François TUSET.

## 3. *SYDEEL.*

- *Convention de mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT - rue du Ruisseau.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jackie COLL, Adjoint au Maire afin qu'il présente ce point.

Ce dernier présente au Conseil Municipal la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - rue du ruisseau -

Cette convention a pour objet :

- de définir les modalités d'organisation et de coordination des travaux de dissimulation du réseau public de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques.
- de définir les modalités de financement des travaux de mise en esthétique des réseaux entre les deux parties contractantes.

S'agissant des modalités financières, le montant total estimatif de l'opération s'élève à 63 840,00€TTC. La part Commune s'élève à 36 340,00€TTC.

Au regard des présentes modalités, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'approbation de la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - rue du Ruisseau -.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - des membres présents :

**ACCEPTE** tous les termes de la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - rue du Ruisseau-.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

- ***Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (RODP) - Actualisation Année 2016.***

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28.96% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

- ***Modification par avenant de la convention constitutive pour le Groupement d'Achat d'électricité.***

**Vu** la délibération du SYDEEL66 n°32/05/2014 du 19/09/2014 pour la mise en place d'un Groupement de Commande pour l'achat d'énergie.

**Vu** la délibération de la Commune en date du 22/01/2015 pour adhésion au Groupement d'achat et approuvant la Convention Constitutive,

**Vu** la Convention Constitutive du Groupement d'Achat d'Electricité et ses différents articles,

Monsieur le Maire indique qu'il est destinataire d'un courrier de Monsieur le Président du SYDEEL66 en date du 24 février 2016 qui demande que le Conseil Municipal délibère sur les modifications de l'acte constitutif concernant le Groupement d'Achat d'Electricité et dont la Commune est membre.

La délibération du Comité Syndical du SYDEEL66 en date du 16 février 2016 reprend les motivations concernant les modifications à apporter sur la Convention Constitutive par voie de l'avenant n°1.

Après avoir donné lecture de l'avenant, il explique que les principales précisions concernant la signature des marchés subséquents par le SYDEEL66.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de délibérer,

**Entendu l'exposé de son rapporteur**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré - à l'unanimité - :

**ACCEPTE** l'avenant n°1 tel que proposé concernant les modifications introduites dans les articles 1,3,5,6 de la Convention Constitutive du Groupement d'Achat d'Electricité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cet effet.

**DIT** que ampliation de la délibération exécutoire sera adressée à Monsieur le Président du SYDEEL66 pour notification.

#### **4. Affaires Générales.**

- *Syndicat Intercommunal Scolaire du Capcir et du Haut Conflent. Approbation des nouveaux statuts.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis BRUNET, Adjoint au Maire, afin qu'il présente ce point.

Celui-ci rappelle que la Commune de BOLQUERE est membre du Syndicat Intercommunal Scolaire du Capcir et du Haut Conflent et informe le Conseil Municipal que, lors de la réunion des Maires du Capcir en date du 03 février 2016, il a été donné un avis favorable au projet de construction du Pôle Enfance.

De ce fait, le Syndicat Intercommunal Scolaire du Capcir et du Haut Conflent invite le Conseil Municipal à délibérer sur les nouveaux statuts de ce dernier incluant cette nouvelle compétence.

Après avoir entendu Monsieur BRUNET, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire du Capcir et du Haut Conflent.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**ADOPTE** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire du Capcir et du Haut Conflent.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- *La Région. Propositions pour le Nom de la Région.*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame la Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées relatif à la loi n°2015-19 du 16 janvier 2015 qui prévoit que le Conseil Régional doit adopter, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016, une résolution comportant notamment l'avis du Gouvernement relatif à la fixation du nom définitif de la Nouvelle Région.

Cette dernière s'adresse à notre Collectivité dans un esprit Républicain afin que notre Institution puisse faire d'éventuelles propositions si nous le souhaitons.

Après discussion, le Conseil Municipal - à la majorité - a proposé le nom de «**PYRENEES MEDITERRANEE**».

## 5. *Affaires Locatives.*

### ▪ *Bail appartement Mairie.*

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation de l'appartement de la Mairie sont quasiment achevés.

Aussi, il serait opportun de louer cet appartement. Celui-ci est vide de tout meuble.

Dès lors, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'autorisation de louer cet appartement ainsi que de fixer le montant du loyer.

Après délibéré, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents - :

**AUTORISE** la location de cet appartement.

**FIXE** le loyer à 300€ par mois.

### ▪ *Avenant au Bail MSP.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de BOLQUERE a conclu un bail professionnel avec la SCM Centre Médical Le Belvédère Pyrénées 2000 regroupant plusieurs médecins.

Dans le cadre de ce bail, il convient de passer un avenant n°1 qui a pour objet de modifier les membres de la SCM Centre Médical Le Belvédère Pyrénées 2000 ainsi que la superficie des locaux loués.

De plus, des modifications doivent être apportées aux articles du bail professionnel :

\* à l'article 2 est ajouté à Médecine Générale : Ostéopathie, Kinésithérapie, Médecine Chinoise et Podologie.

\* à l'article 6 Modification du montant du loyer : Au 01 mars 2016, le montant du loyer est fixé à 300.05€.

Au vu de ces données, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour accepter l'avenant n°1 au bail professionnel avec la SCM Centre Médical Pyrénées 2000 et l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**ACCEPTE** l'avenant n°1 tel que proposé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**SANS OBJET .**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **21 heures 15**.

Jean-Pierre ABEL  
**Maire**

Jean-Pierre INGLES  
**Adjoint**  
*donne procuration à A. FABRE*

Jackie COLL  
**Adjoint**

Françoise MARTIN  
**Adjointe**

Jean-Louis BRUNET  
**Adjoint**

Emmanuelle BAILLY  
**Conseillère Municipale**

Jean-Pierre BASSO  
**Conseiller Municipal**

André BATAILLE  
**Conseiller Municipal**

Jacques CARTIER  
**Conseiller Municipal**

Michel DE LA OSA  
**Conseiller Municipal**

Alain FABRE  
**Conseiller Municipal**

Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT  
**Conseillère Municipale**

*ABSENTE*

Joëlle GARCIA  
**Conseillère Municipale**

Serge ROSSELL  
**Conseiller Municipal**

*ABSENT*

Nadine SAIGNOL  
**Conseillère Municipale**